N° 37 — 175me année — Un numéro: 5 centimes — Mercredi 14 Février 1917

DU JARDIN

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par porteuse	10.20	5.10	2.55
» par la poste	11.20	5.60	2.80
Hors de ville, franco	11.20	5.60	2.80
Etranger (Union postale)	27.20	13.60	6.80

Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.
Abonnement payé par chèque postal, sans frais.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau: Temple-Neuf, N° 1
Vente au numéro aux kiosques, gares, dépôts, etc.

Téléphone 207

Paraissant tous les jours, excepté le dimanche

Chèques postaux IV, 178

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN
pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

ANNONCES, corps 7
Du Canton, la ligne 0.10; p' la 1re insertion 0.15. Prix minimum d'une annonce 0.50.
Avis mortuaires 0.20 la ligne; tardifs 0.40.
Suisse et étranger, la ligne 0.20; 1re insert. min. 1 fr. Avis mortuaires 0.30 la ligne.
Réclames, 0.50 la ligne, min. 2.50. Suisse et étranger, le samedi, 0.60; min. 3 fr.
Demander le tarif complet. — Le journal se réserve de retarder ou d'avancer l'insertion d'annonces dont le contenu n'est pas lié à une date.

Les annonces sont reçues au bureau du journal et par l'entremise des agences de publicité en Suisse et à l'étranger. — Les annonces remises avant 2 heures (grandes annonces avant 9 heures) peuvent paraître dans le numéro du lendemain.

AVIS OFFICIELS

Commune de NEUCHATEL

CONCOURS

pour travaux de Serrurerie et de Ferblanterie des ateliers des Services industriels au Faubourg du Lac

Les entrepreneurs domiciliés à Neuchâtel, disposés à soumissionner les travaux ci-dessus désignés, peuvent prendre connaissance des plans, cahiers des charges et conditions au bureau de **MM. Dellenbach et Walter**, architectes, rue de l'Orangerie 3a, tous les jours de 9 heures du matin à midi.

Les soumissions portant comme suscription «Soumission pour travaux des ateliers des Services industriels» seront retournées sous pli cacheté à la direction des Travaux publics de la commune.

Fermeture du concours, le samedi 24 février 1917, à midi.

Neuchâtel, le 6 février 1917.

Direction des Travaux publics.

COMMUNE DE

BEVAIX

Tous les hommes valides habitant la circonscription communale de Bevaix, âgés de 17 à 45 ans, non incorporés dans le

corps des sapeurs-pompiers

et qui désirent faire du service plutôt que de payer la taxe, sont invités à se faire inscrire au Secrétariat communal jusqu'au 20 courant.

Il est porté à la connaissance des intéressés que si le nombre des volontaires reconnus aptes au service n'est pas suffisant pour compléter l'effectif du corps, la Commission du Feu incorporera d'office et sans recours, le nombre d'hommes nécessaires choisis parmi les mieux qualifiés pour ce service.

Bevaix, le 8 février 1917.

Commission du Feu.

IMMEUBLES

Scierie à vendre

A vendre, sur grande ligne C. F. F., à côté gare, scierie avec hangar et grand chantier; force électrique. Maison d'habitation neuve, indépendante avec jardin et pré. Eau privée. Superficie 10,000 m².

Pour tous renseignements, s'adresser Etude U. Péclat, notaire, Yverdon.

ENCHÈRES

Enchères publiques

L'office des poursuites vendra, par voie d'enchères publiques, le samedi 17 février 1917, à 10 heures du matin, aux bureaux du dit office, en 2me enchère, les bijoux suivants:

1 montre or 18 k., 2 bagues 18 k., 1 épingle à cravate 18 k., 1 chaîne de montre avec médaillon 18 k. et 1 cuillère argent.

La vente aura lieu au comptant conformément à la loi.

Office des poursuites, Neuchâtel.

A VENDRE

Vaches

A vendre plusieurs bonnes vaches chez Redard, à Peseux.

A remettre à Genève

pour cause de double emploi, excellent commerce de tabacs et cigares, situé au centre de la ville. Affaire très avantageuse à traiter tout de suite. Ecrire sous Y 11,016 X à Publicitas S. A., Genève.

A VENDRE

lits, lavabos, tables de nuit, commodes, armoires à une et deux portes, tables, machine à coudre, chaises, étagères, escaliers, séchoirs, pupitres, table à ouvrage, pharmacie, sellettes et tables de salon, fauteuils. — Ruelle Breton 1, rez-de-chaussée, vis-à-vis du Temple.

A vendre des

anciennes menuiseries

en très bon état. — S'adresser Evole 49, Neuchâtel.

OCCASION

A vendre bel ameublement de chambre à coucher en acajou, presque neuf, comprenant: lits jumeaux, tables de nuit avec marbre, lavabo marbre, commode avec glace et marbre, grande armoire à glace double, 2 fauteuils et 2 chaises.

Autres meubles: Canapé, 4 fauteuils, porte-pot en vimini, 1 lit, table de nuit, commode et 2 chaises.

Salle à manger: 2 grands dressoirs, table à rallonges, 6 chaises cannées.

S'adresser à M. J. Humbert-Boulet, à Sauges, La Béroche.

Otto Schmid

Fers et Quincaillerie
Place Numa-Droz — Rue Saint-Honoré

Fourneaux à combustibles divers
CALORIFÈRES
Pelles et Seaux à coke

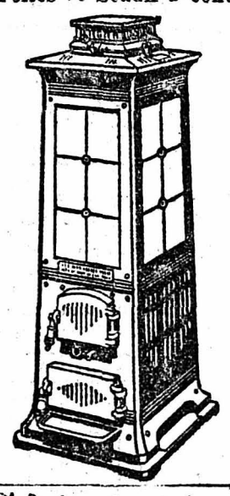

Côtelettes

de porc fumées, extra
Lard maigre
Saucisses au foie truffé
Saucisses maigres, Mettwurst
Jambon cru et cuit
Jambon saumoné
Saucisses au foie
Saucisses à la viande
Bœuf séché des Grisons
Mortadelle - Balleron
Saucisson de Gotha
Gendarmes - Salamettis
Glace de viande
SALAMI nouveau extra

Au Magasin de Comestibles
Seinet Fils
8-8, Rue des Epancheurs, 6-8
Téléphone 71

Pour remplacer la Soude qui n'arrive que rarement **on peut employer** le produit bien connu
SODEX
25 ct. le paquet
1 ou 2 cuillerées à soupe de Sodex suffisent pour 10 litres d'eau
ZIMMERMANN S. A. —

H. Baillod

4, Bassin, 4
NEUCHATEL

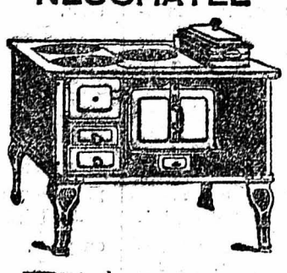

Potagers
à bois et houille, à Gruze à gaz et pétrole
Eau chaude — Prix avantageux

Chevaux

A vendre une superbe pouliche de 3 ans avec papiers d'ascendances, et deux juments de 4 ans primées (faisant flèche), dont une portante pour avril. S'adresser à G.-A. Matthey, Bémont-Brévine.

Broderies avantageuses pour raccommodages chez
GUYE-PRÊTRE
St Honoré — Numa Droz

GRANDE VENTE DE BLANC

Dès aujourd'hui

Nous venons de préparer des séries de lingerie, dont nous n'hésitons pas à faire profiter notre nombreuse clientèle

Ces occasions proviennent des meilleures fabriques suisses

1re série.	Chemises pour dames, larges broderies et entredeux,	3.65
2me série.	Chemises pour dames, emp. carré, larges broderies,	3.95
3me série.	Chemises p. dames, emp. carré, larges brod. naturelles,	4.25
4me série.	Chemises p. dames, emp. carré, larges brod. et entredeux,	4.35
5me série.	Chemises pour dames, modèles soignés, broderies extra,	4.50
6me série.	Chemises pour dames, jolis modèles, garnis rubans,	4.50
1re série.	Pantalons pour dames, garnis dentelles,	1.65
2me série.	Pantalons pour dames, larges broderies,	2.45
3me série.	Pantalons p. dames, larges broderies, entredeux et plis,	3.25
4me série.	Pantalons pour dames, très larges broderies et plis,	3.65
5me série.	Pantalons pour dames, façon sabot, larges broderies,	3.95
6me série.	Pantalons pour dames, façon large, broderies extra,	4.10
7me série.	Pantalons p. dames, façon sabot, broderies naturelles,	4.25
8me série.	Pantalons p. dames, façon très large, brod. superbes,	4.50
	Jupons blancs pour dames, très larges broderies,	4.95
	Jupons blancs pour dames, très larges volants de broderie,	5.50
	Jupons blancs pour dames, très larges broderies et entredeux,	6.50
	Essuie-mains, toile blanche, le mètre	0.90
	Essuie-mains, très bonne qualité, »	1.35
	Essuie-mains, toile solide, joli dessin, »	1.40
	Essuie-mains, mi-fil blanchi, extra, »	1.45
	Linges de cuisine, ourlés, la pièce	0.40
	Linges de cuisine, ourlés et encadrés, »	0.60
	Linges de cuisine, carreaux, ourlés, qualité extra, »	1.—
	Linges de cuisine, carreaux, bonne qualité, le mètre	1.20
	Linges éponge, bonne qualité, la pièce	1.30
	Linges éponge, grands modèles, bonne qualité, »	1.75
	Linges éponge, qualité et grandeur extra, »	1.95
	Linges nid d'abeilles, »	0.70
	Linges nid d'abeilles, large bordure rouge, »	1.—
	Linges nid d'abeilles, très bonne qualité, »	1.10
	Linges nid d'abeilles, qualité et grandeur extra, »	1.35
1re série.	Sous-tailles, garnies festons,	1.25
2me série.	Sous-tailles, garnies broderie,	1.75
3me série.	Sous-tailles, larges broderies,	1.95
4me série	Sous-tailles, très jolies broderies,	2.45
5me série.	Sous-tailles, très belles broderies naturelles,	2.65
6me série.	Sous-tailles, broderies et entredeux larges,	2.75
7me série.	Sous-tailles, broderies très fines, jolis modèles,	3.25
2me série.	Taies d'oreillers, ourlets à 2 jours, bonne qualité,	1.95
3me série.	Taies d'oreillers, grands festons et jours,	2.45
4me série.	Taies d'oreillers, grands festons et jours, solides,	2.95
5me série.	Taies d'oreillers, festons, brodées main,	2.75
6me série.	Taies d'oreillers, très grands festons et jours,	2.95
1re série.	Chemises de nuit p. dames, garnies festons,	5.25
2me série.	Chemises de nuit p. dames, fine broderie,	6.95
3me série.	Chemises de nuit p. dames, très jolies broderies,	7.95
4me série.	Chemises de nuit p. dames, larges broderies et plis,	8.25
5me série.	Chemises de nuit p. dames, larges entredeux, façon soignée,	8.25
1re série.	Chemises de nuit pour messieurs, garnies cache-points,	5.25
2me série.	Chemises de nuit p. messieurs, toile fine,	5.75
3me série.	Chemises de nuit p. messieurs, modèle et toile extra,	6.50
	Serviettes de tables, toile coton, bonne qualité, la pièce,	0.80
	Serviettes de tables, mi-fil, damiers, »	0.80
	Serviettes de tables, mi-fil, dessins variés, »	0.90
	Serviettes de tables, fil, dessins étoiles, »	1.40
	Rideaux vitrage, le mètre 1.—, 0.90, 0.80 et	0.60
	Rideaux vitrage, en tulle, brodés, la paire	5.50
	1 lot de petits tapis, la pièce	0.25
	1 lot de tapis et Chemins de tables,	2.75 à 1.25
	1 lot splendide de Camisoles et Matinées.	
	1 lot de Pochettes brodées, depuis, la pièce	0.30
	1 lot de Cols brodés pour dames,	de 1.20 à 0.55

5000 pièces Broderies de St-Gall, la pièce de 4 m. 10, depuis 2.25 à 0.55

Nous faisons remarquer à notre honorée clientèle que ces prix extraordinaires seront maintenus seulement pendant notre vente de blanc.

Choix incomparable —:— Exposition sur tous les comptoirs

ENVOIS CONTRE REMBOURSEMENT

AU SANS RIVAL

Place Purry et Rue de Flandres 3

Téléphone 11.75 — François POCHAT.

LA BOUÉE DE SAUVETAGE

Tel au milieu de la mer en furie le naufragé s'accroche avec toute sa force à la bouée ou à l'épave du navire qu'il peut saisir, tel le malheureux atteint de bronchite, catarrhe, asthme, rhume persistant, etc., doit s'attacher au GOUDRON-GUYOT, qui le guérira sûrement de sa maladie.

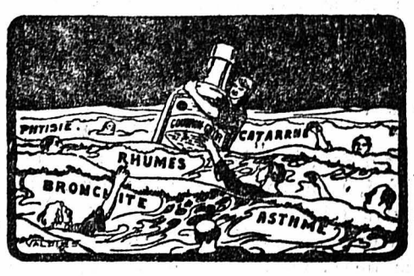

L'usage du Goudron-Guyot, pris à tous les repas, **à la dose** d'une cuillerée à café par verre d'eau, suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée. On arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, cause de cette décomposition.

Si l'on veut vous vendre tel ou tel produit au lieu du véritable Goudron-Guyot, **méfiez-vous, c'est par intérêt.** Il est absolument nécessaire, pour obtenir la guérison de vos bronchites, catarrhes, vieux rhumes négligés et, «à fortiori», de l'asthme et de la phtisie, de bien demander **dans les pharmacies le véritable Goudron-Guyot.**

Afin d'éviter toute erreur, regardez **l'étiquette; celle** du véritable Goudron-Guyot porte le nom de Guyot imprimé en gros caractères et sa signature en trois couleurs: violet, vert, rouge, et en biais, ainsi que l'adresse: **Maison FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris.**

Prix du Goudron-Guyot: **2 francs le flacon.**

Le traitement revient à 10 centimes par jour — et guérit.

P.-S. — Les personnes qui ne peuvent se faire au goût de l'eau de goudron pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de pin maritime pur, en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une guérison aussi certaine. Prix du flacon: 2 fr. 50. J.H. 17,503 C.

CADEAU La Maison G. VINCI, à Genève, 8, rue G. Revilliod, agent général pour la Suisse, envoie à titre gracieux et franco par la poste, un flacon échantillon de Goudron GUYOT ou de Capsules GUYOT, à toute personne qui lui en fait la demande en mentionnant la «Feuille d'Avis de Neuchâtel».

Librairie générale
Delachaux & Niestlé S. A.
Rue de l'Hôpital 4, Neuchâtel

Vient de paraître:

Barbusse, Henri. Le Feu	3.50
Mille Pierre. En croupe de Bellone	1.75
Belmont, Ferdin, Capit. Lettre d'un officier de Chasseurs Alpins	3.50
Seippel, P, Zürcher, E., de Quervain, F., Ragatz, L. L'Indépendance intellectuelle de la Suisse	2.—
Cornet-Auquier, André. Un Soldat sans peur et sans reproche	1.—

A la Ménagère

2, Place Purry, 2

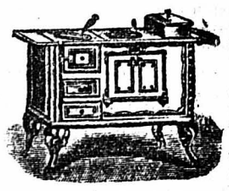

Spécialité de
potagers
très économiques
brûlant tous combustibles

Société coopérative de Consommation

Œufs frais d'Italie
Fr. 2.80 la douzaine
Œufs de cuisine
Fr. 2.30 la douzaine

À LA
TRICOTEUSE
Rue du Seyon
NEUCHATEL
Spécialités:
Jaquettes-Dame
Jaquettes-Enfant
Brassières.

MODES

A remettre, à Lausanne, magasin de modes ayant bonne clientèle. Pas grand loyer et reprise marchandises selon entente. Ecrire S. P. Modes, Poste restante, Lausanne.

Librairie-Papeterie
A.-G. Berthoud
NEUCHATEL

Illustration Noël (avec 4 primes)	2.75
The Illustrated London News (avec 2 primes)	2.—
Almanach Vermot, broché 1.95, relié	3.25
Calendriers — Agendas Sous-mains 1917	

Maison fondée en 1886

Teinturerie Lyonnaise
Lavage chimique
GUSTAVE OBRECHT
Rue du Seyon 7 b - NEUCHATEL - Saint-Nicolas 10

Maison fondée en 1886

Au Louvre

RUE DU SEYON · NEUCHATEL · RUE DU TRÉSOR
Maison Keller-Gyger

Pour nos Soldats

Bonne Flanelle
pour
Camisoles, Plastrons et Ceintures

Caleçons et Camisoles
Gilets de chasse - Chaussettes
Bretelles - Mouchoirs

Se recommande,
Maison Keller-Gyger, Neuchâtel

Magasin de Meubles
Veuve F. WYLER-BAUER
Atelier de Tapisserie
Poteaux 4 et 7, NEUCHATEL

Grand choix de Crins, Laines, Plumes et Duvets — Sarcenets Moquettes et Etoffes — Meubles fantaisies — Coutils mi-fil et Jaccards la.

Travaux soignés — Se rend à domicile
MAISON DE CONFIANCE

BLOC
contenant 100 feuilles papier extra réglé et non réglé.
1.—
PAPETERIE
A. KULLING & Cie
9, faub. de l'Hôpital, 9
vis-à-vis de la Banque Pury & Cie

Pâtisserie KOHLER, Valangin
Fabrication de
ZWIEBACHS AU MALT
Livraisons régulières pour hôpitaux et cliniques -:- Prix spéciaux
Envoi contre remboursement à partir d'un kilo

AVIS

Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse ; sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

Administration de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

LOGEMENTS

24 Juin 1917

A louer, au centre de la ville, un logement de 2 chambres, cuisine et dépendances. Eau, gaz et électricité. S'adresser à Mme Grandmaison, Place des Halles 7.

A louer tout de suite petit logement d'une chambre, cuisine et dépendances. 20 fr. par mois. S'adresser Louis Favre No 28, 1er.

A convenance, logements de 3 et 4 pièces, balcon, vue superbe, toutes dépendances, jardin, eau, gaz, électricité.
Un grand local pour mécanique.
M. Cornu-Paris, Corcelles.

COLOMBIER

A louer bel appartement de 6 chambres, bain et dépendances. Grand jardin. Confort moderne. Demander l'adresse du No 617 au bureau de la Feuille d'Avis.

Auvernier-Rochettes. A louer, dès le 1er avril ou époque à convenir, logement de 3 pièces et dépendances, eau, électricité et chauffage central, part de jardin. Tout compris 45 fr. par mois. S'adresser à A. Héritier, au dit lieu.

A louer, entre Saint-Blaise et Neuchâtel,

une très belle

propriété

comprenant : maison de maître (12 chambres), maison de jardinier, dépendances, beaux ombrages, belle vue, proximité du tram et du lac. Pour renseignements s'adresser au notaire Louis Thorens, Saint-Blaise. c.o.

SEYON 11. Logements de 4 et de 3 chambres. Etude G. Etter, notaire, rue Purry 8.

PARCS 85 b. Logement de 3 chambres. Etude G. Etter, notaire, rue Purry 8.

PARCS 81. Logement de 3 chambres. Etude G. Etter, notaire, rue Purry 8.

ECLUSE 33. Logement de 4 chambres. Etude G. Etter, notaire, rue Purry 8.

CHATEAU 2. Logement de 2 chambres. Etude G. Etter, notaire, rue Purry 8.

PARCS 12. Logement de 3 chambres. Etude G. Etter, notaire, rue Purry 8.

PARCS 128. Logement de 3 chambres (jardin). Etude G. Etter, notaire, rue Purry 8.

Pour époque à convenir, rez-de-chaussée confortable, cinq chambres, 2 mansardes et toutes dépendances. — Situation agréable et jardin. Prix 850 fr. — S'adresser à MM. Bourquin et Baumann, bureau Sablons No 3. c. o.

On offre à louer, aux environs immédiats de la ville,

une petite propriété

de 8 pièces avec grand jardin. Conviendrait spécialement pour jardinier.
S'adresser, pour tous renseignements, à l'Etude Petitpierre et Hotz, notaires. c. o.

PESEUX

A louer, pour le 24 mars, un beau logement de 4 pièces, avec toutes dépendances. Prix réduit :500 fr. S'adresser Etude Max Fallet, avocat et notaire.

Vallon Ermitage. A louer dès 24 mars, vieille maison, 5 chambres. Etude Brauen, notaire.

Terreaux. A louer, pour le 24 mars prochain ou pour époque à convenir, appartement de 4 pièces, cuisine et dépendances. Etude Ph. Dubied, notaire.

Etude Petitpierre et Hotz

Epancheurs 8

Appartements à louer

dès maintenant ou pour époque à convenir

Louis Favre, 4 chambres. 575 à 650 fr.

Quai du Mont Blanc, 4 chambres. 700 fr.

Place des Halles, 2 et 3 chambres. 360 et 540 fr.

Evole, 6-7 chambres, pouvant être aménagées au gré du preneur, chauffage central, etc.

Centre de la ville, 7 chambres dans immeuble moderne, bains, chauffage central, etc.

Rocher, 3 chambres, jardin. 360 fr.

Fahys, 3 chambres. 330 fr.

Treille, 2 chambres. 240 fr.

Louis Favre, 5 chambres. 700 francs.

Parcs, 2 et 3 chambres. 450 et 530 fr.

Gibraltar, 4 chambres. 540 fr.

Louis Favre, 3 chambres pour concierge. 300 fr.

Concert, 4 ou 5 chambres. 660 et 840 fr.

Place des Halles, 3 chambres. 650 fr.

Parcs, 3 chambres. 513 fr.

Serrières, 4 chambres. 625 fr.

pour le 24 mars 1917

Parcs, 3 chambres. 450 fr.

Concert, 5 chambres. 900 fr.

Vauseyon, 1 chambre et dépendances. 198 fr.

pour le 24 juin 1917

Serrières : 4 chambres dans immeuble neuf. 650 fr.

Bel-Air, 5 chambres dans villa. 1006 fr.

Fahys, 3 chambres, jardin. 500 fr.

Rue Bachelin, 4 chambres, véranda. 900 fr.

Rocher, 2 chambres avec jardin. 360 fr.

Parcs, 3 chambres, 500-575 et 600 fr.

Côte, 3 chambres avec jardin. 510 fr.

Louis Favre, 5 chambres spacieuses. 760 fr.

Concert, 4 chambres. 825 fr.

Faubourg Gare, 3 chambres. 575 fr.

Roc, 4 chambres, véranda prix avantageux.

Beaux-Arts, 3 et 5 chambres. 500 et 1000 fr.

Parcs, 2 et 3 chambres. 450-510-530 fr.

Roc, petite maison de 2 chambres et dépendances. 406 fr.

Fahys, 3 chambres, chauffage central. 600 fr.

Côte, 3 chambres. 600 fr.

Parcs, 3 chambres. 525 fr.

Parcs, 3 chambres. 513 fr.

A louer, aux Sablons, pour le 24 juin, un logement de 5 chambres et dépendances, avec local pouvant être utilisé comme atelier. S'adresser à l'Etude Alph. et André Wavre, Palais Rougemont.

Etude FRANCIS JUNIER

avocat et notaire

Rue du Musée n° 6

A louer :

Pour le 24 juin prochain, à de favorables conditions :

Faubourg de l'Hôpital : Bel appartement de 7 pièces et dépendances.

Route de la Côte : Villa avec jardin d'agrément, 8 chambres et dépendances.

Pour le 24 mars :

Rue du Seyon : Bel appartement de 4 chambres et dépendances. Fr. 625.

A LOUER

pour le 24 mars, Evole 16, 2me, logement 3 chambres, gaz et électricité. c. o.

GIBRALTAR

A louer appartements de 2 et 3 chambres et dépendances. — S'adresser Clos Brochet 7. c.o.

Grand'Rue 10. — A louer, pour le 24 mars, logement de 3 chambres et dépendances, ainsi qu'un atelier qui serait loué séparément. S'adresser bureau du Cardinal, Crêt Taconnet No 10. c. o.

Logement de 2 chambres et dépendances, gaz et électricité, exposé au soleil. — S'adresser Cassardes No 12 a. c. o.

CHAMBRES

Chambre meublée, électricité. Faubourg du Lac 21, 1er étage.

Grande chambre à louer, rue Purry 6, 2me.

Jolie chambre à louer, électricité. Moulins 38, 3me, droite.

Jolie chambre, soleil, électricité. Rue du Seyon 26, 2me.

Deux chambres meublées indépendantes. Matile 8, 2me.

Belle chambre au soleil, à deux lits, électricité, chauffage, très bonne pension. Vieux-Châtel 17, 3me.

Qual du Mont-Blanc 4, 2me étage, à droite (vis-à-vis du bâtiment des trams), jolie chambre meublée, électricité, pour monsieur rangé. c.o.

Belle grande CHAMBRE, à deux fenêtres, au soleil, à un ou deux lits, électricité, chauffage central, bonne pension. Côte 8.

Chambre non meublée. Grand'Rue 4, 2me étage. c. o.

Pension et chambre

bien située, chauffage et électricité. Faubourg de l'Hôpital No 66, 2me, à droite.

Chambre à 1 et 2 lits, indépendante. Esc. du Château 4.

LOCAT. DIVERSES

Pour le 24 mars ou plus tard, belles caves à louer. S'adresser Etude G. Etter, notaire, rue Purry 8.

Place Purry 1

Pour Saint-Jean, bureau ou magasin, entresol. Belles vitrines. S'adresser L. Michaud, bijoutier. c. o.

Demandes à louer

Jeune homme cherche

Chambre avec ou sans pension

Offres écrites avec prix à T. B. 831 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande

3 chambres indépendantes

bien meublées. Adresser offres écrites sous E. M. 819 au bureau de la Feuille d'Avis.

OFFRES

Jeune fille

robuste, 18 ans, ayant déjà été en service, demande place pour la cuisine, sachant un peu cuire. Lina Etter, Champion.

Jeune fille

de Lucerne, cherche place dans famille pour aider au ménage. Excellentes références. Offres à Mme Riedweg, Moosstrasse 11, Lucerne.

VEUVE

de 40 ans, de caractère agréable et de toute confiance, connaissant la tenue du ménage et la culture du jardin, cherche place. Offres écrites à C. H. 812 au bureau de la Feuille d'Avis.

PLACES

On demande UNE PERSONNE de toute confiance, pouvant tenir un ménage soigné et sachant cuire. Faire offres avec prétentions par écrit sous chiffres P. 826 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande, pour tout de suite, une

JEUNE FILLE

forte, pour aider à la cuisine. S'adresser Restaurant du Concert, Neuchâtel.

Ménagère

On demande une personne capable, sachant coudre, pour tenir le ménage d'une dame âgée. — Faire offres à Mme Albert Schneider, rue Fritz Courvoisier 3, La Chaux-de-Fonds.

On cherche

VOLONTAIRE

pour s'occuper de deux enfants, occasion d'apprendre l'allemand. S'adresser à Mme D. Schmoll, rue des Vergers 27, Bienne. (P354U)

On cherche une

personne

de toute confiance, sachant cuire et connaissant les travaux d'un ménage soigné. Demander l'adresse du No 824 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande une

bonne fille

de cuisine. Bons gages si la personne convient. S'adresser Café de Tempérance, Croix-du-Marché 3.

On cherche, pour tout de suite,

une fille de cuisine

robuste et travailleuse. S'adresser Clinique du Crêt.

Jeune fille

propre et active est cherchée pour tout de suite. Demander l'adresse du No 820 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande, pour entrer tout de suite, pour petite pension-famille,

JEUNE FILLE

pour le service des chambres et la couture. Demander l'adresse du No 815 au bureau de la Feuille d'Avis.

Pour le Val-de-Ruz

On demande, pour tout de suite,

JEUNE FILLE

pour aider au ménage et s'occuper de deux enfants. Adresser les offres écrites sous V. R. 818 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande

femme de chambre

sachant coudre et repasser, munie de bons certificats. Entrée 15 février. Demander l'adresse du No 810 au bureau de la Feuillle d'Avis.

EMPLOIS DIVERS

Publicité

On demande pour tout de suite un jeune homme sérieux et actif pour visiter les négociants de la ville et des environs. Fixe et commissions.
Ecrire sous chiffre A. B. 20, poste restante, Colombier.

Un petit ménage cherche place de

concierge

dans une banque ou maison privée, à défaut place analogue. Certificats à disposition. Adresser offres par écrit à C. 830 au bureau de la Feuille d'Avis.

Polisseuse

Une habile polisseuse trouverait de l'occupation à la Coutellerie Luthi, rue de l'Hôpital 13.

Je cherche

pour ma sœur, parlant l'allemand, le français et l'anglais, une place dans une confiserie ou comme fille de salle dans une pension. Entrée autour du 20 mai. S'adresser à Mlle E. Zimmermann, La Chaux-de-Fonds, Jaquet-Droz 43.

Demoiselle de magasin

est demandée pour le rayon de Bonneterie.
Inutile de faire des offres sans connaître la branche. Les deux langues exigées.
Jules Bloch, Neuchâtel.

On demande pour tout de suite une bonne

ouvrière couturière

sachant travailler seule. Concert 4, Mlle Marrel.

POUR FRANCE

demandé tout de suite : boyaudiers, ajusteurs, monteurs de ligne aérienne, électriciens courant bobinage, ramoneurs, serruriers, maçons, manœuvres. — Se présenter samedi 17 février : Boulevard de Grancy 54, Lausanne. P11,032X

Demoiselle sérieuse

et active trouverait, pour le 1er mars prochain, emploi dans bureaux d'une maison d'alimentation de la place. Connaissances de la sténographie et machine à écrire exigées.
Adresser offres écrites avec copies de certificats sous S. R. 829 au bureau de la Feuille d'Avis.

UNE PERSONNE

se recommande pour des journées de lessive et pour repasser des linges. S'adresser à Mlle Widmer, Neubourg 9, 3me.

Commis

17 ans, dactylographe, ayant belle écriture et muni d'excellents certificats, cherche place, de préférence dans bureau de la ville pour se perfectionner dans la langue française. Prétentions modestes. Entrée 15 avril. Offres sous P 611 N à Publicitas S. A., Neuchâtel.

Notaire de la ville cherche

Demoiselle

connaissant bien comptabilité, sténographie et machine à écrire. Entrée selon convenance. — Offres écrites à N 789 au bureau de la Feuille d'Avis.

JEUNE HOMME

16 ans, Suisse allemand,

cherche place

chez agriculteur pour apprendre les travaux de campagne. Vie de famille. Schlaepfer, broderies, Genève. P10,879X

On demande un bon

ouvrier cordonnier

pouvant travailler seul. Rue de la Chapelle 3, Corcelles s. Neuchâtel.

Domestique laitier

On demande un honnête garçon, robuste et travailleur, comme domestique-laitier, ainsi qu'un jeune garçon ou fille pour porter le lait, la matinée et le soir. S'adresser à la laiterie Lambelet.

Jeune homme

libéré des écoles, trouverait place dans étude d'avocat et notaires de la ville. Adresser les offres écrites sous X 801 au bureau de la Feuille d'Avis.

Vigneron

est demandé pour un lot de 27 ouvriers en un seul mas sur Peseux. Adresser offres à E. Bonjour, notaire.

Ouvrier pêcheur

au grand filet est demandé. Entrée immédiate. — Pour renseignements, s'adresser à Emile Cuany, à Portalban.

PERDUS

Perdu, de l'hôtel du Lac jusque chez M. Lütenegger, le 24 décembre après midi, une 809
BARETTE OR
avec diamants et saphir. La rapporter contre récompense au bureau de la Feuille d'Avis.

BAUX à LOYER

La pièce 25 centimes

En vente au bureau du journal

A VENDRE

La vraie source de BRODERIES

pour lingerie, comme choix, qualité et prix se trouve toujours au

Dépôt de BRODERIES, rue Pourtalès 2

Toujours bien assorti en

Robes, Blouses et Laizes en tous genres

Echantillons à disposition —:— Prix de fabrique

La constipation

la plus ancienne et la plus invétérée ne résiste pas à l'emploi des pilules

LAXYL

véritable agent régulateur des fonctions intestinales.
La boîte : Fr. 1.50
Dans toutes les pharmacies.

A. Grandjean

des Cycles CONDOR
Saint-Honoré 2

Skis Luges

Fr. 12.— à 33.— Fr. 7.— à 14.25

Patins

Fr. 3.25 à 15.—

No 111

C'est le numéro d'une potion préparée par le Dr A. Bourquin, pharmacien, rue Léopold Robert 39. La Chaux-de-Fonds, potion qui guérit en un jour (parfois même en quelques heures), la grippe, l'enrouement et la toux la plus opiniâtre. Prix, en remboursement, franco. 2 fr.

A vendre

fenêtre

avec double fenêtre ferrée et vitrée, 1 m. 75 × 1 m. S'adresser à N. Grau, rue de Neuchâtel 29, Peseux.

Bonne occasion

Très joli manteau Ulster, taille 44-46, est à vendre à prix avantageux. — Article entièrement neuf. — S'adresser à H. Christinat, Concert 6, 4me.

OCCASION

Très beau buffet de service, en noyer, à vendre. S'adresser 1er Mars 20, au magasin. c. o.

Société coopérative de Consommation

Haricots secs

entiers

Fr. 0,55 le paquet de 100 gr. avec inscription sur le carnet

SŒURS HERZOG

Angle rues du Seyon-Hôpital
NEUCHATEL

Grenadines

Crêpes anglais

noir et blanc

BIAIS de crêpe toutes largeurs

Voilettes deuil

A vendre belle

graine de trèfle

de Styrie, chez Alphonse Béguin, Montmollin.

MAGASIN

Ernest Morthier

Miel coulé

du pays

GARANTI PUR

Les rhumatismes et névralgies

sont immédiatement soulagés et guéris par la

Friction Sébay

remède domestique d'une grande efficacité, qui guérit aussi les lumbago, migraine, maux de tête, rage de dents, etc.
Le flacon : 1 fr. 50
dans toutes les pharmacies.

A vendre un

potager

S'adresser au magasin, Fahys No 103.

Demandes à acheter

On demande à acheter d'occasion, mais en parfait état, une
POUSSETTE ANGLAISE
Faire offres écrites avec prix sous chiffres A. 828 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande à acheter d'occasion, mais en bon état, un

potager à gaz

3 feux avec ou sans four. — Ecrire à R. S., poste restante, Ecluse, Neuchâtel.

On demande à acheter beau et fort

cheval

avec du tempérament, 4 ½ à 6 ans, 1 m. 60 au garrot minimum, pouvant convenir pour officier. Offres détaillées avec prix par écrit sous chiffres S. F. 816 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande à acheter

un accordéon

Hercule ou Amez-Droz, 34 touches, 12 basses, en parfait état. Offres écrites sous R. P. 786 au bureau de la Feuille d'Avis. c.o.

Nous sommes acheteurs de

tournures de fonte

non rouillées. Indiquer prix. — Adresser offres sous chiffres O. F. 803 à Orell Fussli Publicité, Zurich. O.F.268A.

J'achète

cheveux tombés à 10 fr. le kg., vieux postiches à 5 fr. le kg. Les envois par poste sont payés par mandat. G. Gerber, coiffeur, Grand'Rue, Neuchâtel.

Dans votre propre intérêt

il est recommandable de ne faire réparer vos chaussures que dans un atelier qui vous donne garantie d'une exécution consciencieuse et bien faite.
Nous nous chargeons de toutes les réparations, aussi de celles des chaussures qui n'ont pas été achetées dans **nos magasins.** Par contre, nous prions nos clients de ne pas nous envoyer des souliers en trop mauvais état qui ne valent pas les frais de réparation.

TARIF

Séries		Enfants Nos 21 à 26	Fillettes et Garçons Nos 26 à 29	Nos 30 à 35	Dames Nos 36 à 42	Messieurs Nos 40 à 47	Garçons Nos 36 à 39
Ressemelages et talons	Vissés	2.60	3.20	3.70	4.20	5.40	4.60
	Chevillés bois	2.70	3 30	3.80	4.30	5.50	4.70
	Cousus	3.—	3.50	4.—	4.50	5.70	4.90

Les colis postaux d'au moins deux ressemelages seront retournés FRANCO

J. KURTH, NEUVEVILLE

et NEUCHATEL, place de l'Hôtel-de-Ville

Qu'on se le dise ! Qu'on se hâte ! **AU PALACE** jusqu'à jeudi soir seulement

TIGRESSE ROYALE

Grand drame émouvant en 6 actes

LE PLUS ÉTOURDISSANT SUCCÈS DE LA SAISON

HENNEBERG-satin pour Travestis — seulement en qualités supérieures — à partir de **fr. 1.15 à fr. 1.50** le mètre franco de port à domicile. — Echantillons par retour du courrier — **Ateliers de costumes travestis premier rang** — **ZURICH**

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

BEAU DANDY

PAR 16

la baronne ORCZY

Traduit de l'anglais par LOUIS D'ARVERS

Patience était restée sur le seuil de la porte aussi longtemps qu'elle avait pu distinguer la silhouette de son frère. Quand elle se retourna, John et Betty, dans le coin le plus sombre de la forge, causaient la main dans la main, avec un si évident plaisir qu'elle ne voulut pas les déranger. Elle sourit, indulgente à l'amour de ces deux braves cœurs, et se dirigea, sans qu'ils l'aient seulement remarquée vers le petit jardin où le forgeron et sa mère cultivaient quelques modestes fleurs, parmi d'utiles plantes ménagères. Il y avait là de maigres reines-marguerites, deux ou trois soleils qui s'épanouissaient dans toute leur gloire, et une petite corbeille de pensées, puis, bien exposé au midi et éclipsant tout, autour de lui, un superbe rosier grimpant jetait en défi à l'aridité de ce coin de terre abandonné, la profusion de ses touffes de roses blanches.

Instinctivement, sans abandonner sa rêverie, ou peut-être même à cause du sujet de sa rêverie, Patience se surprit à murmurer le vieux lied « Ma belle rose blanche », que Jack Bathurst avait chanté en arrivant à la forge. Elle attira vers elle une branche du beau rosier et plongea son visage brûlant dans un groupe de ces roses blanches humides encore de la pluie récente, puis elle en cueillit une dont elle voulait se faire un souvenir.

Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

XIII

Proposition et menace

N'eût été son excessif amour de l'argent, Sir Humphrey Challoner n'aurait peut-être pas été plus mauvais qu'un autre, et ce n'était pas tout à fait sans remords qu'il consentait au diabolique projet conseillé par Master Mittachip. Mais il aimait sincèrement — à sa manière, qui n'était pas la bonne, mais sincèrement tout de même — Lady Patience Gascoyne, et il se faisait, de cet amour, une sorte d'excuse, cherchant une justification dans le vieil adage cité par l'huissier : «Tout est permis en amour ».

Il n'était ni diplomate, ni argumentateur, il était seulement un rude gentilhomme campagnard de son temps, grand viveur, grand buveur, et n'ayant qu'une faible notion du droit des autres quand son propre désir était en jeu.

Tout d'abord, il ne voulait faire aucun mal au jeune comte de Stretton. Son but était seulement de le mettre dans une fâcheuse position pour se donner, aux yeux de Patience, le mérite de l'en avoir tiré.

L'acte du Parlement venait de contre-carrer son plan, en plaçant, dès maintenant, Philippe dans un péril imminent et plus sérieux qu'il ne l'avait prévu.

Patience se trompait, il n'avait jamais voulu la mort du jeune homme et n'avait rien à y gagner, au contraire... Et c'est pourquoi il s'était mis en route pour Londres, ce matin même, comptant user de l'influence qu'il y gardait par ses nombreuses relations pour utiliser, au profit du fugitif, la connaissance qu'il avait de son attitude dans la rébellion des Stuart et essayer, si possible, de le sauver.

C'est alors qu'il avait rencontré Patience et appris, par l'indiscrétion de Mittachip, qu'elle se rendait elle-même à Londres et y portait des lettres qui prouveraient, sans aucun secours étranger, l'innocence de son frère. Une fois de plus, son projet avait avorté. Et comme il ne voyait plus aucun moyen de gagner le cœur de Patience par les apparences du dévouement, il s'était rendu aux perfides conseils du sieur Mittachip et il allait user de contrainte.

Laissant ses gens à la Poule-d'Eau, le châtelain d'Hartington s'était dirigé, à pied, vers la demeure de John Stich. Suivant les prévisions de Mittachip, le superbe pur sang était bien attaché à la porte de la forge, mais la forge était vide. Il y entra cependant et attendit, pensant que John Stich, tout au moins, ne pouvait manquer d'arriver bientôt.

. . . . . .

Quand Jack Bathurst revint, ayant mis le jeune Stretton à l'abri, il ne fut pas peu surpris d'apercevoir, au lieu de John avec Lady Patience et Betty, Sir Humphrey Challoner, à califourchon sur le vieux banc de bois de la forge, et tapotant nerveusement ses bottes avec le bout de sa cravache.

Il reconnut sans hésitation le cupide châtelain, auquel il avait, la nuit dernière, dérobé cinquante guinées dont les pauvres de Brassington avaient profité, et un sourire vint à ses lèvres.

Il se demanda s'il devait entrer, et son audacieux esprit d'aventure ayant conclu pour l'affirmative, il vint devant Sir Humphrey Challoner et le salua avec la plus parfaite courtoisie.

L'hôte de la forge le regarda avec une attention profonde... Jeune et beau garçon... à la forge... au moment du coucher du soleil, ce ne pouvait être que Beau Dandy !

— Votre serviteur, Monsieur, dit-il, rendant le salut poliment.

Il n'était pas précisément embarrassé pour aborder la question qui l'intéressait, car les circonstances le favorisaient au point de le convaincre que le destin était pour lui maintenant, mais il hésitait, craignant, s'il brusquait la situation, de mettre le succès de ses plans en péril.

Il parla du temps, des pluies abondantes sur la plaine, du mauvais état des routes, de l'insuffisance de la police en ces parages, de la dernière guerre et des modes en cours.

Jack Bathurst, tout en se prêtant complaisamment à cette singulière conversation à bâtons rompus, se demandait où voulait en venir son interlocuteur.

Enfin, celui-ci vint droit au but :

— Par Dieu ! dit-il, ce diable de forgeron tarde trop à rentrer, c'est un fieffé paresseux et un coureur, il me semble...

— Vous vous trompez, Monsieur, John n'est rien de tout cela, il est au contraire excellent travailleur et très rangé. Mais... voulez-vous que je l'appelle ? Il doit être au cottage et...

— Non, je vous remercie, Monsieur, je n'ai rien à faire exécuter comme travail à la forge pour le moment, mais j'ai besoin de lui pour une affaire qui ne concerne pas son métier.

— Vraiment ?

— Vous serez peut-être surpris de ma question, Monsieur, mais avez-vous entendu parler de Beau Dandy ?

— Oh !... vaguement.

— Un voleur de grand chemin, Monsieur, et un coquin fini, je vous asesure ! Pourtant on dit que l'honnête John Stich est son ami.

— Oh ! croyez-vous ?

— Oui, et... je vais bien vous étonner, Monsieur, j'ai le grand désir de rencontrer ce bandit et de causer quelques instants avec lui.

— Alors, vous êtes plus audacieux que les plus courageux, dit gaîment Jack, qui s'amusait du tour imprévu que prenait la conversation.

— Pour être franc, je dois dire que je suis animé, contre ce filou, de dispositions contradictoires.

— Ah bah ! Et comment ça ?

— C'est bien simple : j'ai un compte à régler avec lui d'une part et une affaire à lui proposer d'autre part.

— Diable ! fit Jack, qui s'amusait de plus en plus.

— Je ne sais comment m'y prendre, poursuivit Challoner, bien décidé à ne pas voir l'ironie de son interlocuteur, et j'aimerais beaucoup avoir l'avis d'une personne hors de cause, un gentilhomme comme vous, par exemple, Monsieur... Je n'ai pas l'honneur de savoir qui vous êtes, ajouta-t-il avec un regard qui démentait ses paroles, mais je vois que vous êtes gentilhomme et...

— Je suis fort honoré de votre confiance, Monsieur, et prêt à vous conseiller, puisque vous le désirez.

— Voici la chose en deux mots : j'ai un compte à régler avec Beau Dandy parce qu'il m'a volé cinquante guinées la nuit dernière.

— Morbleu ! dit Jack, avec une ironie croissante, il est probable, en ce cas, qu'il ne hantera pas la plaine d'ici longtemps !

— Qu'est-ce qui vous fait penser cela ?

(A suivre.)

Théâtre de Neuchâtel

SEANCES GÉNÉRALES
de la Société de Zofingue

les Mardi 13 et Vendredi 16 février 1917

PORTES 7 h. ½ **RIDEAU 8 h.**

PROGRAMME:

1. Prologue en vers
2. Musique
3. **Le Bal**, comédie en 1 acte en vers de REGNARD
4. Revue

Entr'acte

5. **Les Aventures de M. la Coquemolle**, folie en 3 actes de R. TÖPFER.

PRIX DES PLACES: Loges, 4 fr. Amphithéâtre, 3 fr. 50. 1res Galeries de côté, 3 fr. Parterre, 2 fr. 50. 2mes Galeries, 2 fr. et **1 fr. 50**

Le programme sera répété en **SÉANCE POPULAIRE** le Samedi 17 février.

PRIX DES PLACES: **fr. 1.— et fr. 0.50**

Chaque soir à la sortie, tramways pour Saint-Blaise, Serrières, Corcelles et Boudry. — Pour Valangin et la Coudre, seulement si 10 inscriptions sont faites la veille au pavillon de la Place Purry.

Grande Salle du Restaurant du Mail

SKATING

fermé dès Jeudi jusqu'à nouvel avis

Pester Ungarische Commercial Bank
à BUDAPEST

☞ Tirage du 26 janvier dernier, en présence d'un notaire public royal et suivant les formalités prescrites par la loi, et dont la liste complète a été publiée le 8 février courant, dans le journal officiel Wiener Zeitung.

Les obligations communales de la Pester Ungarischen Commercial-Bank

de 4 % au pair
de 4 ½ % au pair

seront remboursées le 1er août 1917.

On peut se procurer gratuitement des listes de tirages à l'institution soussignée, ainsi que chez tous les banquiers et agents de change importants de la Suisse et de l'étranger. Aux mêmes places se trouvent aussi des prospectus détaillés et on peut y trouver, sans déduction de frais, les coupons échus et les titres sortis au tirage.

Pester Ungarischen Commercial-Bank, à Budapest.

On offre à vendre

matériel d'encavage

vases de caves, cuves, gerles, etc. Eventuellement on louerait le tout avec les locaux et installations de pressurage. — Etude Bonjour et Piaget.

L'HELVETIA

Compagnie suisse d'assurance contre l'incendie

SAINT-GALL

(Capital social: 10,000,000 de francs)

se charge de toutes sortes d'**assurances contre l'incendie** pour mobilier, marchandises et machines, à des **primes fixes et modiques.** — La Compagnie rembourse aussi les dégâts causés par l'eau des hydrantes. Pour tous les renseignements nécessaires, s'adresser à

B. CAMENZIND, agent général
Rue Purry 8, à Neuchâtel

Au Faucon, Hôpital 20

Exposition des Aquarelles de Hugo Frey, Zurich

— Entrée libre —

Sage-femme 1re Cl.

Mme Acquadro, r. du Rhône 94, Genève

Consultations tous les jours. Téléphone 3194. Reçoit pensionnaires à toute époque. Discrétion. co

ENGLISH

LESSONS

Miss HARPER

Cité de l'Ouest, 1

On peut gagner

500,000 fr.

avec 5 Fr.

le 15 février 1917

en achetant un lot Panama au cours du jour, payable **5 Fr.** par mois

Demandez prospectus gratis et franco par la

Banque Steiner & Cie
Lausanne

ÉCHANGE

On cherche à placer une jeune fille allemande, de 16 ans, dans une bonne famille de Neuchâtel ou des environs où elle aurait l'occasion de fréquenter une école de commerce. En échange, on prendrait une fille ou un garçon qui pourrait fréquenter les écoles secondaires. Bon traitement et vie de famille demandés et assurés. — S'adresser à M. G. Pulfer, secrétaire communal, Riggisberg.

English conversation lessons

by experienced teacher. Methode Berlitz. Prix modéré. Miss Smith, route de la Côte 41.

On cherche à placer une jeune fille en

ÉCHANGE

à Neuchâtel ou environs. Elle suivra les cours de l'école de commerce. Bonne famille à la campagne du canton de Berne. Bonnes écoles. Offres écrites à E. 825 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune homme de 15 ans, Suisse allemand, bonne éducation, suivant cours à Neuchâtel, désire

PENSION

dans famille où il pourrait parler le français. On accepterait échange avec écolier. Ecrire à M. Beldi, Rügenparkstrasse 25, Interlaken.

Leçons d'anglais

Miss Rickwood

Pour renseignements, s'adresser place Piaget 7, 3me.

POUR EMBALLAGES

Belle maculature à 30 ct. le kilo

à l'imprimerie de ce journal

Avis de Sociétés

Grande Salle des Conférences

Mercredi 14 février

à 8 heures

CONFÉRENCE

publique et gratuite

avec projections lumineuses par M. le pasteur **Senft**

sur

Un voyage au Labrador

Une collecte sera faite en faveur des missions moraves.

Remerciements

La famille de Monsieur Frédéric de ROUGEMONT exprime sa profonde reconnaissance à tous ceux qui lui ont témoigné leur affection et leur sympathie dans le grand deuil qui vient de la frapper. P. 600 N.

SUISSE

Un impôt fédéral du timbre. — Les commissions réunies du Conseil des Etats et du Conseil national se sont réunies lundi presque au complet, à Zurich, pour discuter le projet portant introduction d'un impôt fédéral du timbre. Le conseiller fédéral Motta assiste aux délibérations.

Le commerce du charbon. — Le Conseil fédéral a décidé d'autoriser le département politique à édicter des prescriptions pour réglementer le commerce du charbon, des briquettes et du coke, pour sauvegarder les intérêts économiques généraux.

VAUD. — M. Oyez-Ponnaz a annoncé sa décision de se retirer du Conseil d'Etat, pour cause de santé, à la fin de la législature.

— On a volé à la gare d'Avenches des marchandises pour plusieurs centaines de francs.

FRIBOURG. — A Courtepin, la famille Gaudard a été gratifiée, ces jours derniers, de son vingtième enfant. Toute cette postérité est vivante et en bonne santé.

Cour d'assises

Session du 13 février 1917, à 8 h. ½ du matin

Affaire Teuscher et Artigue

Max-Armand Teuscher, né le 1er septembre 1880, Bernois, agent d'assurance, domicilié à Neuchâtel;

Henri-Louis Artigue, né le 19 août 1883, à Paris, de Neuchâtel, agent d'assurance, domicilié à Neuchâtel, sont prévenus d'avoir, à Neuchâtel, du 1er juillet 1914 au 15 avril 1916:

1. détourné pour en faire leur profit personnel et au préjudice de la Société anglaise d'assurance-transports « La Marine », à Londres, des primes d'assurances d'un montant total supérieur à 10,000 francs, qu'ils ont encaissées pour compte de la dite société;

2. dans le but de se procurer un avantage pécunièrement appréciable, porté ou fait porter sur les livres de comptabilité commerciale de « La Marine » de faux chiffres ou d'avoir volontairement omis d'écriturer ou de faire écriturer régulièrement certaines opérations comptables d'encaissements de primes d'assurance, le dommage résultant des dits actes de faux étant supérieur à 10,000 francs.

Une plainte pénale a été retirée sur le premier chef d'accusation. Les deux prévenus ne sont donc poursuivis, à teneur du code de procédure pénale, que sous la prévention de faux en écritures, ce dernier étant poursuivi d'office, même s'il y a retrait de plainte.

La cour se compose de MM. Rosselet, Soguel et Meckenstock, président. Au fauteuil du ministère public, M. E. Béguin.

Font partie du jury, MM. Arnold Rossel, agriculteur, Hauterive; Paul Frochaux, Le Landeron; Fritz Montandon, Boudry; Albert Bolle, Les Verrières; Alfred Breguet, Neuchâtel; Paul Peter, Corcelles; Ali Binggeli-Droz, La Chaux-de-Fonds; Ami Champod-Junod, Fleurier; Edouard Kapp, Les Verrières; Angelo Caldelari, La Chaux-de-Fonds; Albert Meylan, Saint-Sulpice; Joseph Maspoli, Le Locle; Fritz Flühmann, Bevaix. M. Montandon a été nommé président du jury.

La plainte

Le président donne connaissance, en résumé, de la plainte portée par « La Marine », et datée du 4 mai 1916. Teuscher et Artigue étaient les mandataires généraux de « La Marine » en Suisse. Ils avaient l'obligation d'envoyer à la compagnie les sommes encaissées et les bordereaux des risques assurés. Jusqu'au début de 1914, les affaires de « La Marine » étaient assez modestes en Suisse, soit 60,000 francs de primes. Subitement, les affaires augmentèrent en 1914, à cause des risques de guerre; et c'est alors que la compagnie constata que les bordereaux arrivaient avec beaucoup de retard, et que les écritures ne se faisaient pas avec ordre. C'est pourquoi la compagnie décida de révoquer ses agents, le 30 mars 1916, et elle dépêcha un délégué en Suisse, qui, très mal reçu, finit par constater, cependant, en examinant les livres, que des irrégularités étaient commises et que la compagnie était frustrée d'une partie des primes qui lui revenaient. Ainsi, Teuscher et Artigue contractaient des assurances, délivraient des certificats d'assurance de « La Marine », mais gardaient l'argent encaissé au lieu de l'envoyer à Londres. En résumé, dit la plainte, le détournement doit ascender pour les années 1914, 1915 et 1916 à un montant supérieur à 1 million de francs; mais seule une expertise approfondie le fixera définitivement. La plainte est signée Carl Ott, avocat, à Neuchâtel.

Une quinzaine de témoins sont cités à la barre.

L'interrogatoire

Le président procède à l'interrogation des prévenus. Louis Artigue explique que lui et son associé se partageaient les travaux: voyages et travaux de bureau; la comptabilité était confiée à M. Ali Bourquin. Les primes à forfait étaient très en usage; elles consistent pour l'assuré à payer une prime fixe par année, cet assuré ne donnant de ses nouvelles qu'en cas de sinistre, système facilitant beaucoup les écritures.

A. Teuscher explique que les retards d'envois dans les primes sont justifiés; les affaires avaient beaucoup augmenté, la correspondance s'était compliquée, le travail, en un mot, était devenu considérable. Teuscher nie avoir frustré, masqué ou détourné quoi que ce soit, attitude qu'il a conservée dans le cours de tous les interrogatoires. Il explique l'envoi à Londres des montants diminués: la compagnie avait décidé de ne plus assumer certains risques en Suisse, et il avait fallu fixer les primes en conséquence. « Notre seule erreur a été de nous servir du nom de « La Marine » pour des opérations que nous estimions personnelles », a déclaré A. Teuscher au cours de l'enquête, et il ne nie pas le fait aujourd'hui. La plainte pénale de « La Marine » a été retirée après versement par Teuscher et Artigue d'une somme de 500,000 francs.

Le ministère public demande comment il se fait que, subitement, Teuscher et Artigue n'ont plus envoyé à Londres le montant total des primes, dont ils ont retenu un tiers environ; « La Marine » autorisait-elle cette façon de procéder? Cela est d'autant plus étrange que c'est « La Marine » qui a réglé les gros sinistres, tandis que T. et A. se sont chargés des petits (ceci concernant les affaires personnelles de T. et A. dont il a été question plus haut). Et puis, n'est-il pas étrange que T. et A. aient entrepris, au nom de « La Marine », des opérations particulières, bien que « La Marine » eût décidé de restreindre ses affaires en Suisse? Il faut donc croire que « La Marine » ignorait cela.

Le procureur général. — Est-il exact que vous avez remplacé des noms de villes d'empires centraux, avec lesquelles vous avez conclu des affaires, par des noms de villes françaises?

A. Teuscher.— C'est exact, à cause de la censure.

On passe à l'interrogation de L. Artigue. Ce dernier s'étonne que l'affaire ait été reprise, malgré l'entente intervenue avec « La Marine », entente connue de tout le monde, et notamment du parquet. Il explique qu'il est allé à Londres pour engager la compagnie à respecter les contrats en cours en Suisse, quels que soient les assurés.

On sait que c'est la « Neuchâteloise » qui a repris la succession de T. et A. dans les affaires de « La Marine ». Et L. Artigue raconte comment il a reçu la visite de M. C. Ott, avec lequel il était lié d'amitié, et qui lui annonça que c'est lui, M. Ott, qui allait s'occuper de « La Marine »; l'entretien fut courtois, et L. Artigue soumit à M. Ott certains de ses livres en vue d'orienter un peu ce dernier. « Aussi, quel ne fut pas mon étonnement, raconte L. Artigue, quand j'appris qu'on nous liquidait par voie judiciaire; que penser donc de l'attitude de M. Ott? »

L. Artigue rappelle encore qu'un de ses employés l'a quitté sans avis, pour entrer chez son concurrent C. Ott, en emportant quelques pièces du bureau; et c'est sur ces pièces subtilisées que M. Ott a basé une plainte de 32 pages. Un second employé de T. et A. est parti aussi pour entrer chez les nouveaux représentants de « La Marine ».

« On aurait bien voulu nous arrêter, dit L. A., mais on n'avait pas de preuves; et l'on a eu recours à un procès pour s'en procurer. Quant à l'expertise, j'ignore dans quelles conditions elle s'est faite, car on a travaillé derrière mon dos... On a parlé d'une somme due par nous de 676,000 francs, mais on ne tient pas compte des commissions, courtages et rappels qui nous revenaient encore. Nous ne devions rien; et nous n'avons payé que pour avoir la paix. Et c'est là-dessus qu'on nous a jetés en prison, alors qu'on nous avait donné toutes garanties... On nous a dénoncés par lettre anonyme auprès de toutes les compagnies: la « Concordia », de Cologne, par exemple... Et c'est en prison que j'ai appris que M. Ott était devenu le directeur général de « La Marine » en Suisse, à ma profonde stupéfaction. »

Après l'exposé de L. Artigue, le président décide la comparution immédiate de M. Ott.

M. Guinand, défenseur des prévenus, pose quelques questions à L. Artigue; il constate que, depuis le mois d'avril 1916, ni le défenseur, ni les prévenus n'ont pu revoir aucune des pièces comptables figurant au dossier.

Audition des témoins

Lecture est donnée d'abord de la déposition de deux témoins anglais non présents aux débats. M. Pitt, le délégué de « La Marine », envoyé en Suisse, déclare qu'il y a eu des primes jamais portées sur les bordereaux envoyés à Londres; T. et A. ont reconnu qu'ils n'ont pas résilié certaines polices, suivant instructions reçues de Londres. « Les agents T. et A. de Neuchâtel, ajoute M. Pitt, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour me tromper. »

La seconde déposition constate que T. et A. avaient davantage en vue leurs intérêts que ceux de « La Marine ».

Le premier témoin entendu, est M. Louis Baumann, ex-employé chez T. et A.; il déclare avoir remarqué des choses louches dans les écritures, de même que M. Ali Bourquin, beau-père du témoin; une bonne partie de la comptabilité, dit le témoin, nous a été cachée dès l'automne 1914, alors qu'auparavant ce n'était pas le cas. M. Baumann reconnaît avoir emporté un bordereau, lorsqu'il a quitté le bureau de T. et A.; ce bordereau appartenait à « La Marine », et c'est à « La Marine » qu'il a été remis. « Si je l'ai pris, c'est parce qu'il se produisait chez T. et A. des maquillages inadmissibles et des choses anormales », ajoute le témoin. C'est tôt après réception de cette pièce que la plainte contre T. et A. était déposée.

Mlle Merck, ex-employée de bureau chez T. et A., est entendue ensuite; elle dit que M. Baumann l'a souvent questionnée, les derniers temps, pour savoir ce qui se passait dans la correspondance, dont Mlle Merck s'occupait. M. Baumann faisait de l'espionnage, dit le témoin.

Mlle Robert, belle-sœur d'A. Teuscher, était aussi occupée chez T. et A.; elle s'occupait de faire des copies; sa déposition n'offre rien de saillant.

Un autre témoin, M. Schönenberg, était apprenti chez T. et A.; c'est lui qui a fait certains bordereaux qui avaient deux ans de retard. On l'obligeait à remplacer les noms des villes des pays centraux par des noms de villes françaises.

Apprenti chez T. et A., M. A. Ulrich l'était également; on ne portait pas toutes les sommes sur les bordereaux, dit-il, et cela sur l'ordre des patrons; des noms de localités étaient également changés.

Un troisième apprenti, M. Fritz Schneeberg, a établi des bordereaux vieux de 2 ans et changé des noms de localités. Mêmes déclarations faites par M. Strubin, apprenti.

M. E. Mentha s'occupait de la comptabilité; il n'a rien remarqué d'anormal.

Les explications de M. Carl Ott

On entend ensuite M. Carl Ott. Celui-ci explique que M. Lemon, directeur de « La Marine », n'est pas venu parce qu'il est très âgé et qu'il ne peut quitter le marché de Londres où se débattent journellement de grosses affaires. Si M. Lemon avait pu venir, il serait certainement venu. Le témoin conteste formellement qu'il y ait jamais eu une entente entre « La Marine » et la maison T. et A., entente invoquée par cette dernière. Il parle de la visite que lui fit M. Pitt, venant lui dire que « La Marine » voulait liquider le portefeuille suisse, par suite du dégoût que lui avait causé la manière dont ses intérêts étaient gérés en Suisse. T. et A. demandèrent un délai pour la sauvegarde de leurs intérêts, délai qui fut accordé; mais des soupçons prirent naissance et c'est alors que M. Pitt vint de Londres à brûle-pourpoint pour visiter les bureaux T. et A. « Il me suffit d'un quart d'heure d'examen dans les livres de T. et A., dit M. Pitt à M. C. Ott, pour me convaincre que la compagnie anglaise était trompée. »

Le témoin s'en est toujours tenu aux déclarations de « La Marine »; il n'a pas songé une seule fois à devenir le mandataire général de « La Marine », poste qui lui a été offert tout dernièrement. M. Ott a essayé d'arranger les choses au début, et c'est ce qu'il a conseillé de faire à « La Marine »; c'est sur des menaces qu'il y a mis du sien, pour ne pas avoir l'air de céder devant l'intimidation. Le poste de M. C. Ott n'est pas du tout semblable à celui de T. et A.; son seul rôle est d'empêcher une manière de gérer les affaires de « La Marine » semblable à celle qui a provoqué aujourd'hui la convocation de la Cour d'assises.

Concernant les rapports de M. C. Ott avec M. Baumann, M. C. Ott déclare que si ce dernier a fait chez T. et A. de l'espionnage, ce n'était pas sur l'ordre de « La Marine », ni sur celui de M. C. Ott. C'est au cours d'une conversation que M. Baumann a exhibé le fameux bordereau qui a été remis à M. C. Ott, puisqu'à ce moment, la compagnie réclamait la livraison de toutes les pièces, par T. et A., concernant « La Marine ». M. Baumann a démissionné sur les conseils de M. C. Ott, celui ci lui ayant déclaré qu'il pourrait être compromis dans cette affaire.

Autres dépositions

M. Alfred Bourquin a fait lui-même des démarches auprès de « La Marine » pour tâcher d'obtenir un arrangement.

M. Bourquin a représenté en Suisse « La Marine » pendant trente ans; c'est lui qui l'a introduite en Suisse. M. Bourquin rappelle qu'au début il ne voulait pas intervenir, étant donné, dit-il, qu'il a eu à se plaindre de MM. Teuscher et Artigue, qui lui auraient dû au contraire beaucoup de reconnaissance, puisque c'est lui qui les avait assis dans son fauteuil et qui leur avait remis ses affaires.

M. Guinand interrompt le témoin, en lui disant qu'il sort du sujet.

M. Bourquin est parent au troisième degré d'A. Teuscher; il est intervenu sur les instances de sa femme très malade. Il ajoute que « La Marine » est l'une des plus importantes compagnies du monde, et que, depuis la guerre, elle pouvait devenir pour T. et A. une superbe source de revenus; « La Marine » est digne de toute confiance.

M. Bourquin proteste énergiquement contre l'accusation circulant dans le public que T. et A. ont simplement fait ce que faisait avant eux M. Alf. Bourquin lui-même. « Chez moi, s'écrie le témoin, on a toujours tout comptabilisé, et je poursuivrai quiconque répandra ces calomnies. »

M. Bourquin estime qu'il n'est pas admissible qu'on ne remette des comptes qu'après 2 ans environ, comme ce fut le cas pour T. et A. Après une question posée par M. Guinand:

— Je n'ai jamais vu aucune pièce provenant de T. et A., s'écrie le témoin.

On entend ensuite un Parisien, M. Sancerme, qui a connu assez intimement Artigue, le témoin estime que ce dernier est un assez piètre commerçant et un non moins mauvais politicien. Il ne pense pas que L. Artigue soit capable de commettre une escroquerie.

M. J. Turin dit son étonnement lorsqu'il a appris que la poursuite continuait, malgré paiement, comme convenu, de 500,000 fr. par les prévenus. On entend encore MM. Crivelli, qui a fait beaucoup de démarches pour essayer d'arranger les affaires; Grivaz, négociant à Neuchâtel, qui croit à l'honnêteté de Louis Artigue et qui pensait aussi que le versement de 500,000 fr. mettrait fin à l'affaire, versement qui n'eût jamais été effectué si la possibilité d'une continuation de la poursuite avait pu être envisagée. M. Polybe Robert fait une déclaration analogue; M. Th. Krebs s'est beaucoup occupé aussi de cette affaire, qu'il pensait devoir finir par un arrangement, surtout après le versement des 500,000 fr. M. V. Borel avait la même conviction; il dit que L. Artigue est incapable de la plus petite incorrection.

M. Studer, ingénieur à Neuchâtel, exprime la même opinion; il critique la manière dont il a été procédé dans toute cette affaire, et notamment la manière dont on a rédigé le rapport d'expertise dans les bureaux de « La Marine »; il a la conviction que L. Artigue a agi en toute bonne foi. Le témoin trouve étrange que personne n'ait jamais rien su du rapport d'expertise, qui a été rédigé en secret, et c'est pourtant sur ce rapport qu'on a arrêté deux hommes. Un expert peut être un incapable, il peut se tromper, il peut subir des influences extérieures; et voilà précisément, ajoute le témoin, ce qui est extraordinaire: c'est que, sur un seul document, on ait mis en mouvement la justice. M. Studer a conseillé, lui aussi, de faire un arrangement avec « La Marine », et de payer ce qui devait être payé. Il a la conviction que les prévenus ont agi d'une manière absolument honnête.

M. Clerc, hôtelier à Paris, a avancé à L. Artigue une somme de 40,000 francs, en sa qualité d'ami; jamais, déclare-t-il, il n'aurait eu ce geste s'il avait pu penser que des poursuites seraient intentées contre L. Artigue, qu'il considère comme un honnête homme.

L'audience, suspendue à 2 h. ½, est reprise à 4 heures.

Rapport d'expertise

A la reprise de l'audience, on entend le rapport d'un expert, M. Zachmann, de la Fiduciaire, de Bâle, qui avait été chargé, par « La Marine » d'examiner les écritures de T. et A.

L'expert commence par faire un rapide exposé du genre de travail que devaient accomplir T. et A., en exécution du mandat à eux conféré par « La Marine ». Jusqu'au début de la guerre, tout était en ordre, et T. et A. ont envoyé régulièrement à Londres les bordereaux des assurances contractées. Mais cela a changé dès août 1914; à partir de ce moment, T. et A. ont gardé par devers eux une partie des primes qu'ils devaient expédier à Londres. L'expert explique que si l'expertise s'est faite à la rue de la Treille, c'est qu'au moment où cette expertise a commencé, une bonne partie des archives de T. et A. avait déjà été transportée dans les nouveaux bureaux de « La Marine »; l'expertise s'est faite aussi auprès des clients de T. et A. L'expert insiste sur le fait qu'il n'a subi l'influence de personne, contrairement à ce que l'on a insinué, dit l'expert.

Les bordereaux totaux auraient dû être portés dans les livres de T. et A.; or, à partir d'août 1914, ces bordereaux ont été tronqués. La comptabilité qu'on envoyait à Londres tous les mois, c'était un relevé par recettes et dépenses; de sorte que l'allégation de L. Artigue, suivant laquelle un règlement de compte général devait intervenir encore avec « La

☞ Voir la suite des nouvelles à la page suivante

Une tasse d'OVOMALTINE est le meilleur des déjeuners. Stimule, fortifie et reconstitue

J. H. 14369 G.

Partie financière

Bourse de Neuchâtel, du mardi 13 février

Les chiffres seuls indiquent les prix faits.
m = prix moyen entre l'offre et la demande.
d = demande. | *o* = offre.

Actions		*Obligations*	
Banque Nationale	462.— *d*	Etat de Neuch. 4½	—.—
Banque du Locle.	—.—	» » 4%	—.—
Crédit foncier. . .	525.— *o*	» » 3½	75.— *d*
La Neuchâteloise.	550.— *d*	Com. de Neuc. 4%	—.—
Câb. élec. Cortail.	—.—	» » 3½	75.50 *d*
» » Lyon . .	—.—	Ch.-de-Fonds 4%	—.—
Établ. Perrenoud.	—.—	» 3½	—.—
Papet. Serrières .	270.— *d*	Locle 4%	—.—
Tram. Neuch. ord.	—.—	» 3½	—.—
» » priv.	—.—	Créd. f. Neuc. 4%	—.—
Neuch.-Chaumont	10.— *o*	Papet. Serriè. 4%	—.—
Immeu. Chatoney	500.— *d*	Tramw. Neuc. 4%	—.—
» Sandoz-Trav.	—.—	Chocol. Klaus 4½	—.—
» Salle d. Conf.	—.—	Soc. é. P.Girod 5%	—.—
» Salle d. Conc.	215.— *d*	Pât. bois Doux 4½	—.—
Soc. élec. P. Girod	—.—	S. de Montép. 4½	—.—
Pâte bois Doux . .	1300.— *d*	Bras. Cardin. 4½	—.—

Taux d'escompte: Banq. Nat. 4½%. Banq. Cant. 4½%

Bourse de Paris, du 12 février 1917. Clôture.

3 % Français . .	62.25	Italien 3 ½ % . .	—.—
5 % Français . . .	87.65	Japonais 1913 . . .	532.50
Banque de Paris	—.—	Russe 1896	53.95
Crédit Foncier .	—.—	Russe 1906	82.75
Métropolitain . .	423.—	Turc unifié	—.—
Suez	4450.—	Nord-Espagne 1re	407.50
Gafsa	—.—	Saragosse	—.—
Argentin 1909 . . .	—.—	Rio-Tinto	1744.—
Egypte unifié . .	—.—	Change Londres *m*	27.79
Extérieure . .	99 25	» Suisse *m*	116 ½

Bourse de Genève, du 13 février 1917

Les chiffres seuls indiquent les prix faits.
m = prix moyen entre l'offre et la demande.
d = demande. | *o* = offre.

Actions			
Banq. Nat. Suisse	467.— *m*	5% Fédér. 1914. II	100.— *d*
Compt. d'Escom.	845.—	3½ Ch. de fer féd.	773 25
Union fin. genev.	415.— *m*	3% Différé	345.50
Ind. genev. d. gaz	360.— *o*	4% Fédér. 1912, 14	420.—
Bankverein suisse	693.—	3% Genevois-lots.	96.75
Crédit suisse . . .	780.— *o*	4% Genevois 1899.	—.—
Gaz Marseille . . .	340.— *m*	4% Vaudois 1907 .	—.—
Gaz de Naples . .	72.50 *m*	Japon tab. Ire s. 4½	79.— *d*
Fco-Suisse électr.	400.— *m*	Serbe 4 %	170.—
Electro Girod . .	990.—	Vil. Genè. 1910 4%	425.50
Mines Bor privil.	785.— *m*	Chem. Fco-Suisse	375.— *m*
» » ordin.	790.— *o*	Jura-Simpl. 3½%	373 50
Gafsa, parts. . .	530.—	Lombar. anc. 3%	119.50
Chocolats P.-C.-K.	—.—	Créd. f. Vaud. 4½	—.—
Caoutchou. S. fin.	127.50	S. fin. Fr.-Sui. 4%	345.— *m*
Coton. Rus.-Fran.	—.—	Bq. hyp. Suède 4%	420.— *d*
		Cr. fon. égyp. anc.	310.—
Obligations		» » nouv.	272.—
4½ Fédér. 1915, III	481.—	» Stok. 4%	—.—
4½ » 1916, IV	500.— *d*	Fco-Suis. élec. 4%	415.—
4½ » 1916, V	485 —	Gaz Napl. 1892 5%	—.—
4½ » 1917, VI	471.50	Ouest Lumière 4½	—.—
5% » 1914. I	—.—	Totis ch. hong. 4½	—.—

Tous les changes remontent sensiblement. La bourse reprend aussi une meilleure allure surtout pour quelques valeurs de guerre.

Changes à vue (demande et offre): Paris 85.60/86.60, Italie 68.30/70.30. Londres 23.78/24.08. Espagne 103.50/108.50, Russie 142.25/145.25, Amsterdam 202.90/204.90. Allemagne 82.75/84.75. Vienne 50.55/52.55. New-York 4.91/5.01, Stockholm 146.35/147.35, Copenhague 135.25/138.25

Marine », est inexacte, puisque ce règlement se faisait chaque mois. Du 1er juillet 1914 au 25 avril 1916, T. et A. ont détourné à leur profit 864,190 fr. 25.

Au sujet d'un paquet de pièces comptables avec un bordereau remis à M. Guinand, le matin même, M. Zachmann exprime son étonnement que ces pièces soient restées en dehors de la cause jusqu'à la dernière minute ; mais l'expert déclare immédiatement que les montants figurant dans ces pièces ne sont pas inconnus de l'expertise, qui en a eu connaissance directement par les agents ou d'autres intéressés. M. Guinand, à l'audience du matin, avait conclu du fait que ces pièces n'étaient pas connues de M. Zachmann, que l'expertise n'était pas exacte. Or, par un pointage rapide, l'expert retrouve presque instantanément dans le dossier figurant au débat, la plupart des sommes incriminées. Cela provoque une certaine sensation. L'expert a fait des enquêtes auprès de 22 maisons suisses, pour retrouver les faux commis.

« La comptabilité de T. et A., dit l'expert, est tout à fait fausse. D'autre part, ajoute M. Zachmann, T. et A. ont fait des opérations qui leur avaient été formellement défendues par M. Lemon, directeur de « La Marine ».

Le procureur général. — Pensez-vous que T. et A. ont agi dans un autre but que le lucre ?

L'expert. — Je ne le pense pas.

Le procureur général. — Et les 500,000 fr. versés par T. et A. ?

L'expert. — Ces 500,000 francs ne sont qu'une partie de ce que T. et A. devaient à « La Marine ».

L'expert donne des détails sur les procédés qu'employaient les prévenus pour gagner encore quelque chose sur le change : ils achetaient des Livres sterling à tant et les revendaient avec un bénéfice.

L'expert. — Les chiffres que j'avance sont conformes aux justifications que j'ai eues en mains. J'ai revu tout le travail de mes collaborateurs, et je prends sur moi la responsabilité de tout ce qu'ils ont fait.

Ici se produit un incident : M. Guinand, constatant que nombre de pièces figurant au dossier n'ont jamais été soumises à la défense, dépose des conclusions en vertu desquelles il fait toutes réserves au sujet de ces pièces.

Le président de la cour prend acte des réserves de M. Guinand; la chose sera notée au procès-verbal.

L'expert. — J'ai le sentiment que T. et A. savaient ce qu'était leur comptabilité, quoique ce ne soit pas mon rôle de déterminer leur responsabilité. Les deux associés devaient certainement savoir ce qui se passait dans leurs écritures ; A. Teuscher donnait les instructions, L. Artigue laissait faire... Le rapport d'expertise que j'ai rédigé répond certainement à la vérité, et il correspond bien à ce que j'ai vu dans les pièces et documents.

Le réquisitoire

A 5 h. 25, M. E. Béguin, procureur général, aborde son réquisitoire. Voici en substance ce qu'il a dit :

« Cette affaire nous a causé des tracas et des désagréments dont on n'a pas d'idée, et c'est quelquefois très agréable, vraiment, d'occuper des fonctions publiques. Le juge d'instruction s'est trouvé dans le plus grand embarras par suite des déclarations embrouillées des prévenus ; la conciliation a été tentée : elle n'a pas abouti. Mais « La Marine » s'est déclarée, moyennant certaines conditions, disposée à chercher un terrain d'entente. Tant que nous avions des doutes, le mandat d'arrêt a été différé, dans le but aussi d'éviter une trop longue préventive, car on nous reproche souvent la longueur de la préventive. Les prévenus, dès le début, ont offert de payer un cautionnement, sans qu'ils aient jamais, pour autant, demandé un retrait de plainte ; cette proposition des prévenus a été spontanée, et le juge d'instruction a fixé la caution à 150,000 fr., somme qui fut déposée au parquet, le 30 juin 1916.

» Dans la suite, T. et A. déclaraient par lettre spontanément, qu'ils étaient disposés à verser encore une forte somme à « La Marine » ; c'était le 10 juillet 1916. C'est que les prévenus prévoyaient ce que l'enquête allait donner et ils voulaient prendre les devants. Le 19 octobre, ayant eu connaissance du résultat de l'expertise, les prévenus déclarent qu'ils sont disposés à verser 500,000 francs. C'est donc bien sur la base d'une proposition des inculpés que le chiffre de 500,000 francs a été fixé.

» En décembre, le juge d'instruction recevait avis de «La Marine» que la plainte pénale était retirée. Ces 500,000 francs ne sont pas une indemnité, mais la restitution partielle de sommes encaissées par T. et A., et gardées par devers eux.

» C'est donc bien dans ce sens que le paiement a eu lieu; il s'agit d'une restitution partielle de primes encaissées par « La Marine.

« J'ai cru pouvoir déclarer que le retrait de plainte entraînait l'abandon de la poursuite et je l'ai fait loyalement, sans arrière-pensée ; mais je conteste absolument que j'aie fait quelque promesse que ce soit, une bonne foi absolue a présidé à toutes les négociations. On a sollicité de moi de recevoir L. Artigue à mon bureau, j'ai refusé ; j'ai refusé de prendre part à certaines conférences, auxquelles on voulait me faire assister. C'est la Chambre d'accusation qui devait avoir le dernier mot ; celle-ci, ayant eu connaissance du dossier, n'a rendu ni un arrêt de non-lieu, ni un arrêt de renvoi, elle a demandé un complément d'enquête pour passer outre au vœu de « La Marine » (abandon de la plainte), s'il y avait lieu. Et alors est intervenu un mandat d'arrêt. La Chambre d'accusation a, en effet, envisagé qu'il fallait considérer le délit de faux en écriture comme un délit spécial, dans le cas particulier.

» Il y a eu évidemment, de notre part, au début de l'enquête, des erreurs d'appréciation; nous aurions dû envisager tout de suite que l'affaire devait se poursuivre d'office. Et j'exprime publiquement, pour cela, de vifs regrets; j'ai attaché trop d'importance à certaines déclarations qui m'ont été faites.

» On ne manquera pas de s'étonner de ce système légal qui permet, moyennant un paiement d'argent, d'abandonner une poursuite ; c'est illogique et choquant, dans un cas où l'on retient le délit de fausses écritures commerciales. Il faudrait pouvoir retenir les deux chefs d'accusation : abus de confiance et faux. Une plainte, une fois déposée, ne devrait plus pouvoir être retirée.

» Le paiement fait par les inculpés est une restitution qui s'imposait, sinon ils eussent encouru une peine bien plus lourde que celle qui peut les frapper pour faux en écritures.

» Il s'agit aujourd'hui d'une question de faux par omission et par commission. Messieurs les jurés, vous pouvez vous en remettre complètement aux appréciations de M. Zachmann, qui est un expert connu, chargé d'expertises un peu partout, aussi à l'étranger, et en qui l'on peut se fier sans aucune réserve.

Les inculpés étaient-ils en droit d'agir comme ils l'ont fait ? Aucune pièce au dossier ne nous apprend qu'ils étaient autorisés à faire ce que l'on sait; jamais T. et A. n'ont été autorisés à garder des sommes d'argent encaissées pour le compte de « La Marine ».

» A quelque point de vue que l'on examine les témoignages de MM. Lemon et Pitt, on ne trouve rien de quoi on puisse conclure que T. et A. agissaient d'accord avec « La Marine ». Il est certain que les primes n'étaient plus remises intégralement à Londres, et que cette manœuvre aurait continué longtemps peut-être sans l'arrivée inopinée de M. Pitt.

» A. Teuscher avait le devoir de veiller à ce que les écritures fussent exactes ; il a manqué à toutes ses obligations ; sa responsabilité est indiscutable. Quant à L. Artigue, il était au courant de ce qui se passait, et il eût dû prendre les mesures nécessaires pour que « La Marine » ne subît aucun préjudice. Messieurs les jurés, vous répondrez aux questions dans la plénitude de votre souveraineté et de votre indépendance d'esprit ; et je suis certain que vous répondrez affirmativement. »

Il est 6 h. ½ ; l'audience est suspendue pour une demi-heure.

Plaidoierie de M. Guinand

A 7 heures, l'audience est reprise, et M. Guinand aborde sa plaidoierie, qui disait en substance ce qui suit:

« Avant tout, je me fais un véritable devoir de reconnaître publiquement que le procureur général, dans toute cette affaire, a eu une attitude parfaitement honnête et loyale; toutes les personnes qui ont été au courant sont unanimes pour le déclarer.

» Comment se fait-il qu'une seule compagnie ait déposé une plainte contre Teuscher et Artigue ? Cela est étrange, à tout le moins. Mais n'y a-t-il pas là un indice ? Il y a une raison, certes, à cette accusation spéciale de « La Marine » contre T. et A. A ce propos, quelques témoignages sont concluants, notamment celui de Mlle Merck. Et le point de départ de toute l'affaire, c'est un vol de documents chez T. et A., avant même toute plainte pénale. D'autre part, « La Marine » envoie subitement à Neuchâtel un agent, M. Pitt, pour enquêter chez T. et A. Tout cela est bien étrange, encore une fois. Ne pensez-vous pas qu'une affaire doit être bien mauvaise quand il faut faire procéder à des vols pour avoir une base en vue des poursuites ? Un autre fait, c'est le vol du bordereau Z, qu'on apporte immédiatement aux mandataires de « La Marine », qui auraient dû avoir la délicatesse de refuser de les garder, parce que volés.

» S'il y avait eu des preuves contre T. et A., le ministère public eût immédiatement fait procéder à une arrestation. Pour trouver des preuves, «La Marine» ne trouve rien de mieux que de commencer un procès de façade.

» Les pourparlers continuent donc ; du côté de T. et A., on cherche un terrain d'entente, tandis que « La Marine » montre beaucoup moins d'empressement, ne répondant pas quelquefois, ou bien opposant une fin de non recevoir aux propositions d'arrangement. Et c'est là-dessus que M. Alfred Bourquin intervient à Londres pour pousser à un arrangement. Tôt après, arrive de Londres la réponse de «La Marine »: paiement par T. et A. d'une somme de 500,000 fr. ; reconnaissance par eux qu'ils étaient des faussaires ; signature d'une reconnaissance de dette de 300,000 fr. et d'une autre reconnaissance de dette de 14,600 francs pour intérêts.

» Ces conditions-là, nous ne pouvions les accepter; il semblait bien que quelqu'un, en sous-main, cherchait à empêcher un arrangement. Les instructions de « La Marine » ne pouvaient être celles-là et il fallut bien constater que la traduction de la lettre anglaise avait été mal faite.

» Avec M. Th. Krebs, dont personne ne mettra en doute la parfaite honorabilité, nous pensions l'affaire liquidée avec le versement de 500,000 francs. Et vous-même, Monsieur le procureur général, vous partagiez cette conviction avec nous. Chacun pensait alors que cette affaire devait être classée. Car combien il est logique de ne pas poursuivre pour faux lorsque la poursuite est abandonnée pour l'abus de confiance que ce faux devait précisément masquer ! Du moment que le délit principal a disparu par le consentement de tous, il est illogique d'exercer des poursuites pour le délit accessoire.

» L'expert me permettra de lui dire que nul n'est infaillible. Juridiquement, il n'y a pas eu faux, car aucun de ces faux n'a été parafé, par le juge d'instruction, à chaque page, comme l'exige l'article 256 du C. P. Les signatures du juge eussent permis à la défense de prendre connaissance de ces pièces, que nous avons vues aujourd'hui pour la première fois.

» Le rapport d'expertise n'a pas été fait par M. Zachmann, mais par des sous-ordres. M. Zachmann s'est contenté de signer le travail de ses employés, et c'est pourquoi je n'admets pas ce rapport, qui contient de nombreux manques. Il faut toujours se méfier des rapports faits par les sociétés anonymes qui ne travaillent que dans le but de gagner de l'argent ; or, le rôle d'un expert pénal, c'est l'accomplissement du devoir, qui passe avant le paiement de la note. Non, le rapport d'expertise ne présente pas les garanties qu'on eût été en droit d'en attendre.

» Nous n'avons aucune preuve quelconque qu'il existe des faux, puisque que rien n'a été parafé par le juge d'instruction.

» Je vous demande donc justice, Messieurs les jurés ; je vous demande de reconnaître que ces deux hommes sont la victime des circonstances et de ceux qui ont pris leur place. La libération des prévenus s'impose. »

A 8 h. ½, la plaidoirie de la défense prend fin.

Il y a une brève réplique du ministère public, qui explique que l'article 256 du C. P. ne s'applique pas précisément au genre de faux dont il s'agit aujourd'hui ; le législateur avait pensé surtout aux testaments, aux actes notariés, par exemple. Et certainement que l'expertise s'est faite d'une manière absolument correcte et consciencieuse. Le procureur général maintient toutes ses conclusions.

Sur une duplique de la défense, la cour prononce la clôture des débats, le jury entre dans la salle des délibérations. Il est 9 h.

VERDICT ET JUGEMENT

A 9 heures et demie, le jury rentre en séance, apportant un verdict reconnaissant, par 9 voix contre 3 que Teuscher et Artigue ont commis des faux en écritures, mais écartant le chef de culpabilité. En conséquence, la cour prononce l'acquittement des prévenus, qui paieront solidairement les frais : 1300 fr.

RÉGION DES LACS

Bienne. — On nous écrit:

Le café du Ring a de nouveau eu affaire, hier au soir, 12 février, à des militaires cantonnés en ville. Certains faux-bruits qui se sont répandus parmi le public dans la journée de hier, au sujet de la rixe éclatée dans ce cabaret, samedi soir, ont surexcité les militaires dont plusieurs sont allés, vers les 7 h. ½, assaillir la dite auberge. Deux carreaux de la devanture furent brisés, plusieurs verres et bouteilles cassés, ainsi que quelques chaises qui se trouvaient sur le perron, à l'entrée du débit.

Ces faux-bruits qui ont fait le tour du cantonnements étaient les suivants: on disait que le militaire qui avait été maltraité dans la soirée de samedi, venait de rendre le dernier soupir, qu'une partie de sa machoire, brisée à coup de talon, avait été retrouvée avec des lambeaux de chair pantelants, devant l'établissement, et que la victime, un boulanger, demeurant à La Chaux-de-Fonds, marié et père de deux enfants, avait été, à peine entré dans l'auberge, frappée d'une façon odieuse, puis jetée dans la rue où la garde l'avait recueilli.

On admettra que de pareils racontars ont pu exaspérer les camarades du battu, qui se rendirent tout de suite après la consigne levée, au café Ring où ils manifestèrent leur indignation par des procédés très regrettables. Cette affaire aura probablement son épilogue devant le conseil de guerre, car cet après-midi, deux officiers, accompagnés du préfet, ont visité les lieux.

La bagarre de samedi s'est déroulée comme suit: Un soldat nommé Kuhn, pris de boisson, est entré à l'auberge Marti, au Ring. Il a pris place à côté d'un couple, l'homme et la femme. Ayant embrassé celle-ci, le militaire fut invité par le mari à plus de respect. Mais le soldat donna un soufflet au civil, qui riposta.

L'aubergiste intervint avec l'aide d'autres consommateurs présents, et mit le pochard à la porte. Kuhn, au lieu de s'éloigner, revint en brandissant son sabre-baïonnette. Il fut alors terrassé, puis frappé, mais pas pour mettre sa vie en danger, attendu qu'il est en prison où il se porte très bien.

Deux sentinelles sont placées maintenant en permanence devant l'établissement pour empêcher tout militaire d'y entrer.

***

Le lait et le beurre se font rares à Bienne. Cette rareté s'est encore accentuée depuis l'arrivée des troupes. Les œufs étaient offerts ce matin à fr. 3.40 la douzaine. Le marché d'aujourd'hui mercredi était peu approvisionné en denrées.

CANTON

Peseux. — La section de Peseux de la Société fraternelle de prévoyance a eu lundi son assemblée générale annuelle. La section a dépensé en secours pour l'année 1916 la somme de 4869 fr. 50 pour indemnités de 1218 journées de maladie.

L'effectif de la section est de 117 membres: augmentation d'un membre sur le précédent exercice.

La caisse centrale a eu à fournir la somme de 1850 fr.

Môtiers. (corr.) — La foire du deuxième lundi de février a été assez forte. Il a été amené 9 bœufs, parmi lesquels une pièce de toute beauté, achetée par un boucher de Fleurier ; 23 vaches, 10 génisses et 2 veaux. Le temps étant beaucoup moins froid, facilitant les déplacements, il y avait bon nombre d'amateurs et les ventes ont été assez nombreuses aussi, mais à des prix toujours très hauts.

Le Locle. — Une cinquantaine de pièces de gros bétail et une septantaine de porcs ont été amenés à la foire de mardi. Il s'est conclu passablement de marchés à des prix élevés, 800, 900, 1000 et même 1100 fr.

LA GUERRE

LES OPÉRATIONS

Les positions demeurent les mêmes partout, sauf en Mésopotamie, front dont le communiqué britannique du 13 dit:

Le port de Shuran a été bombardé par notre artillerie le 10 février. Quelques bâtiments ennemis ont été coulés.

Nous avons repris notre avance sur la rive droite du Tigre le 11. L'ennemi a été repoussé sur sa dernière ligne de tranchées dans la courbe de Dahra, à l'ouest de Kut-el-Amara.

Notre ligne a été établie à cheval sur les deux rives, sur une courbe d'environ cinq kilomètres, encerclant ainsi complètement l'ennemi. Notre avance est d'environ 700 mètres sur notre droite et d'environ 1800 mètres sur notre gauche.

La rupture germano-américaine

NEW-YORK, 13. — Dans les cercles officiels, on considère l'offre allemande de discuter les moyens d'empêcher la guerre, présentée par le ministre de Suisse samedi dernier, comme une tentative de rejeter la responsabilité de la guerre sur les Etats-Unis.

La Chine rompt avec l'Allemagne

LONDRES, 13. — Le «Morning Post» apprend de Shanghaï que les journaux chinois annoncent:

Les membres du cabinet et les chefs de parti ont tenu une conférence à Pékin et ont décidé de rompre les relations avec l'Allemagne.

L'ambassadeur allemand recevra ses passeports et partira samedi.

Banques dans les pays neutres

On nous écrit :

Le bruit court que le gouvernement britannique prend d'actives mesures en vue de prévenir que Londres fût utilisée pour le transit et la compensation indirects de fonds allemands et autrichiens entre Etats européens.

On dit que d'importantes opérations en sterling et autres devises ou monnaies européennes auraient été trouvées récemment comme devant représenter des compensations et des règlements de transferts et virements pour compte de l'Allemagne et de l'Autriche. Les banquiers et agents des pays neutres d'Europe agiraient sagement, en conséquence, avant de prêter leur concours à des transferts semblables en songeant à ce que le gouvernement britannique peut faire pour interdire aux banques, banquiers et agents du Royaume-Uni de traiter avec des banquiers et agents des pays neutres d'Europe qui utiliseraient Londres — même indirectement — pour des opérations en sterling destinées à régler les engagements de l'Allemagne et de l'Autriche dans les différents pays de l'Europe.

Il serait mal avisé pour les banquiers et agents des pays neutres de l'Europe de prêter leur aide ou concours à des affaires de ce genre, même s'il ne devait s'agir que du paiement de marchandises expédiées en Allemagne.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service spécial de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel.*

La flotte de commerce américaine

WASHINGTON, 14 (Reuter). — 682 bâtiments d'un tonnage de 2,098,761 tonnes se trouvent actuellement en construction aux Etats-Unis.

Les torpillages allemands

BERLIN, 14 (Wolff). — Le 8 février, il a été annoncé qu'un sous-marin qui venait de rentrer avait coulé dans l'Océan Atlantique dix bâtiments d'un tonnage de 19,000 tonnes.

Parmi ceux-ci se trouvaient deux navires de 4900 tonnes chargés de blé et de denrées alimentaires ; un de 2300 tonnes chargé de salpêtre pour l'Angleterre ; deux de 5000 tonnes chargés de charbon pour Gibraltar, pour les chemins de fer de l'Etat italien, et un autre de 2100 tonnes transportant de l'huile à Queenstown.

Le sous-marin s'est fait livrer par un vapeur hollandais un officier de prise anglais.

Selon les dernières nouvelles, le sous-marin a coulé six vapeurs et un voilier, représentant en tout 25,000 tonnes.

Audacieuse attaque d'un sous-marin

PARIS, 14. — (Havas). Le ministère de la marine communique: Le 12 février, à 17 heures, un sous-marin ennemi a émergé près de l'embouchure de l'Adour et a tiré sur la côte six coups de canon.

Les pièces de côte ont ouvert immédiatement le feu sur le bâtiment ennemi qui, dès les premiers coups tirés par nos artilleurs, a plongé rapidement.

Cinq personnes ont été blessées, dont une grièvement.

Les dégâts matériels sont insignifiants.

La Grèce et le blocus allemand

ATHÈNES, 14 (Havas). — Le gouvernement hellénique a transmis à la légation de Grèce à Berlin l'ordre de remettre au gouvernement allemand une note, aux termes de laquelle il fait des réserves, à la suite de la déclaration de l'Allemagne sur la guerre sous marine, sur les conséquences pouvant en résulter pour la marine hellénique.

Un paquebot torpillé

LONDRES, 14 (Havas). — Les journaux annoncent que le paquebot anglais «Africa», de la White Star Line, aurait été coulé. Il y aurait cinq tués et dix-sept marins manquants.

Explosion

LONDRES, 14 (Havas). — Le ministre des munitions annonce qu'une explosion, précédée d'un incendie, s'est produite dans une usine de munitions du Yorkshire.

On ignore s'il y a eu des victimes; on espère que tous les ouvriers ont eu le temps de se sauver.

Des dégâts ont été causés dans le voisinage.

Pour empêcher la contrebande

LA HAYE, 14 (Havas). — La Chambre basse a adopté des dispositions législatives beaucoup plus strictes pour empêcher la contrebande à la frontière allemande.

Monsieur Albert Lebet-Perret, à Londres, Monsieur et Madame Henri Lebet-Stucki et leur fils, à Neuchâtel, Monsieur Charles Lebet, à Neuchâtel, Mademoiselle Marguerite Lebet, à Neuchâtel, Monsieur Robert Perret-Gentil et ses enfants, à Oberuzwill (St-Gall), Mademoiselle Stéphanie Perret-Gentil, à Berne, ainsi que les familles Perret-Gentil, Lebet, Stucki, Amez-Droz, Muller, Fallet et Jioria, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée épouse, mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente,

Madame Adèle-Isabelle LEBET
née PERRET-GENTIL

décédée le 12 février 1917, dans sa 63me année, après une longue et pénible maladie.

Neuchâtel, le 13 février 1917.

J'ai patiemment attendu l'Eternel, Il s'est tourné vers moi, et Il a ouï mon cri. Ps. XL, v. 2.

L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu jeudi 15 février, à 1 heure de l'après-midi.

Domicile mortuaire : Cassardes 14.

Messieurs les membres de la **Société des Amis des Voyages** sont informés du décès de

Madame Adèle-Isabelle LEBET

mère de Monsieur Henri Lebet, caissier de la société, et priés d'assister à son ensevelissement qui aura lieu le jeudi 15 courant, à 1 heure de l'après midi.

Domicile mortuaire : Cassardes 14.

LE COMITÉ.

Messieurs les membres du **Club Hygiénique (poids et haltères, lutte), de Neuchâtel,** sont informés du décès de

Madame Adèle-Isabelle LEBET

mère de Messieurs Charles Lebet, caissier de la société, et Henri Lebet, membre passif.

L'ensevelissement aura lieu jeudi 15 courant, à 1 h.

Domicile mortuaire : Cassardes 14.

LE COMITÉ.

Madame Julie Bauler-Favre ;
Mademoiselle Eugénie Bauler, institutrice, à Neuchâtel; Monsieur le pasteur et Madame Emmanuel Bauler-Delachaux et leurs enfants, à La Chaux-de-Fonds ; Monsieur et Madame Jean Bauler-Konrad, publiciste, et leurs enfants, à Berne ; Monsieur Alfred Bauler, pharmacien, à Neuchâtel ; Madame et Monsieur Emmanuel Krieger-Bauler, négociant, à Neuchâtel; Monsieur le pasteur et Madame Hermann Bauler-Staehelin et leur enfant, à Hornu Sarts (Belgique);
Madame Marguerite Bauler-Schilling et ses enfants, à Bâle; Monsieur et Madame Jacques Bauler-Wieland et leurs enfants, à Bâle; Monsieur Eugène Favre, à Neuchâtel; Madame Henri Favre et ses enfants, à Fleurier, Monsieur et Madame Louis Favre et leurs enfants, à Neuchâtel, et les familles alliées
ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur cher époux, père, beau-père, grand'père, frère, beau-frère, oncle, grand'oncle et parent

Monsieur Emmanuel BAULER
Pharmacien

que Dieu a repris à Lui, aujourd'hui, lundi 12 février, dans sa 76me année, après une courte maladie.

Esaïe XXX, 15.
Jean XVII, 24.

L'ensevelissement aura lieu, mercredi 14 février, à 1 heure après midi. — Culte à midi ¼.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Les membres de l'**Union chrétienne de jeunes gens de Neuchâtel** sont informés du décès de

Monsieur Emmanuel BAULER

beau-père de leur ami, Monsieur E. Krieger, et priés d'assister à l'ensevelissement mercredi 14 février, à 1 heure de l'après-midi.

LE COMITÉ.

Madame Marie Walperswyler, Madame et Monsieur F. Lutz-Walperswyler et leur enfant à Neuchâtel, Madame et Monsieur J. Lindenberger-Walperswyler, à New York, Monsieur et Madame E. Walperswyler-Panier et leur enfant à Neuchâtel, Madame et Monsieur G. Dällenbach-Walperswyler, à Neuchâtel, Mesdemoiselles Ida, Hélène, Frieda et Lydia Walperswyler, à Neuchâtel, ainsi que les familles Walperswyler à Ecublens (Vaud) Wespy à Berne, Aeberhardt à Ziegelried et Rothen à Berne, ont la douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, beau-père, grand-père et oncle

Monsieur Friedrich WALPERSWYLER

que Dieu a subitement repris à Lui, le 12 février 1917, dans sa 72me année.

Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés et je vous soulagerai.

Matthieu 11, 28.

Repose en paix.

L'ensevelissement aura lieu, sans suite, mercredi 14 courant, à 3 heures.

On ne touchera pas

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bulletin météorologique - Février 1917

Observations faites à 7 h. 30, 1 h. 30 et 9 h. 30

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

DATE	Temp. en deg. cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tomb.	Vs dominant Dir.	Force	Etat du ciel
13	+1.2	−2.1	+2.4	719.5		N.-E.	faible	couv.

14. 7 h. ½ : Temp. −1.2. Vent : N.-E. Ciel : couvert.

Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire
Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719,5 mm.

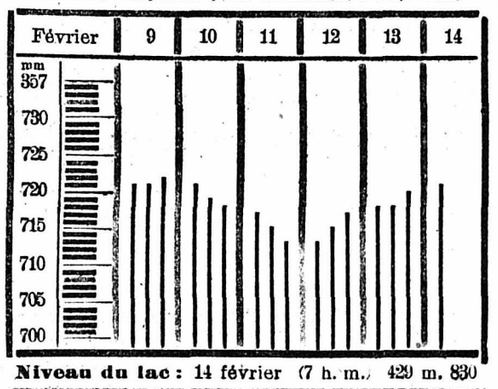

Niveau du lac : 14 février (7 h. m.) 429 m. 830

Bulletin météor. des C.F.F. 14 février, 7 h. m.

Altitude mètres	STATIONS	Temp. centigr.	TEMPS et VENT	
280	Bâle	−1	Couvert.	Calme.
543	Berne	−2	»	»
587	Coire	−5	Tr. b. tps.	»
1543	Davos	−13	»	»
632	Fribourg	−2	Couvert.	»
394	Genève	+1	»	»
475	Glaris	−8	Tr. b. tps.	»
1109	Göschenen	−1	»	Fœhn
566	Interlaken	−2	Qq. nuag.	Calme
995	La Ch.-de-Fonds	−10	Tr. b. tps.	»
450	Lausanne	0	Quelq. nuag.	»
208	Locarno	+1	Tr. b. tps.	»
337	Lugano	−1	»	»
438	Lucerne	−1	Couvert.	»
399	Montreux	−1	Tr. b. tps.	»
479	Neuchâtel	+1	Couvert.	»
505	Ragatz	−5	Tr. b. tps.	»
673	Saint-Gall	−1	Qq. nuag.	Vt d'E.
1856	Saint-Moritz	−10	Tr. b. tps.	Calme
407	Schaffhouse	−1	Couvert.	»
537	Sierre	−5	Tr. b. tps.	»
562	Thoune	−8	»	»
389	Vevey	−2	»	»
410	Zurich	−1	Couvert.	»